



# COMMUNE DE COURCHAVON

---

## MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORGANISATION DE LA COMMUNE MIXTE DE COURCHAVON

### Ancienne teneur

#### Article 35

al.1

Le Conseil communal se compose de sept membres, le maire (le président) y compris.

### Nouvelle teneur

#### Article 35


al. 1

Le Conseil communal se compose de cinq membres, le maire (le président) y compris.


Ainsi délibéré par l'Assemblée communale du 15 décembre 2016.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

  
C.-André Lehmann

La Secrétaire

  
Florence Marie Gerber

### CERTIFICAT DE DEPOT

La secrétaire soussignée certifie que la présente modification du règlement a été déposée publiquement au secrétariat communal durant le délai légal de vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée de la commune mixte de Courchavon du 15 décembre 2016 et atteste qu'aucune opposition n'a été enregistrée.

Les dépôts et délais ont été publiés dans le Journal Officiel no 41 du 23 novembre 2016.

Courchavon, le 6 janvier 2017

La Secrétaire communale

  
Florence Marie Gerber

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

#### Dépôt public

Dans sa séance du 27 mars 2017, le Conseil général des Bois a :

- adopté la modification de l'art. 5 de l'annexe I du Règlement concernant le statut du personnel communal

Conformément aux prescriptions ce document est déposé publiquement durant vingt jours.

Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées au Secrétariat communal dans le délai de 30 jours après la présente publication.

Les Bois, le 5 avril 2017

Le Conseil communal

### Châtillon, Courrendlin, Rebeuvelier, Rossemaison, Vellerat

#### Projet de fusion « Courrendlin et environs »

En prévision de la consultation par les urnes le 11 juin prochain, le Comité de fusion « Courrendlin et environs », organise en collaboration avec les conseils communaux de Châtillon, Courrendlin, Rebeuvelier, Rossemaison et Vellerat, des séances d'information publiques, aux dates et heures suivantes :

- mardi 18 avril à 19 h 30 Rossemaison / halle de gymnastique en ouverture de l'assemblée communale
- mardi 25 avril à 20h00 Châtillon / salle communale
- jeudi 27 avril à 20h00 Vellerat / salle communale
- mercredi 3 mai à 20h00 Rebeuvelier / salle paroissiale
- mardi 9 mai à 19h45 Courrendlin / halle de gymnastique

La convention de fusion sera présentée et commentée par les maires, membres du Comité de fusion.

Courrendlin, le 31 mars 2017

Le Comité de fusion  
« Courrendlin et environs »

### Courchavon

#### Abrogation de règlement

En date du 5 juillet 2016, l'Assemblée communale de Courchavon a décidé d'abroger le règlement communal ci-après :

- Règlement concernant la police du cimetière (1899)

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 22 février 2017.

Elle en vigueur avec effet immédiat.

Au nom du Conseil communal  
Le maire : Gérard Meyer  
La secrétaire : Florence Marie Gerber

### Courchavon

#### Entrée en vigueur de la modification du règlement sur les élections communales

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Courchavon le 15 décembre 2016, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 22 février 2017.

Réuni en séance le 6 mars 2017, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal  
Le maire : Gérard Meyer  
La secrétaire : Florence Marie Gerber

### Courchavon

#### Entrée en vigueur des modifications du règlement d'organisation et d'administration

Les modifications du règlement susmentionné, adoptées par l'Assemblée communale de Courchavon le 15 décembre 2016, ont été approuvées par le Gouvernement le 7 mars 2017.

Réuni en séance le 27 mars 2017, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les modifications du règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal  
Le maire : Gérard Meyer  
La secrétaire : Florence Marie Gerber

### Courroux

#### Assemblée communale, lundi 8 mai 2017, à 20 h, au Centre Trait d'Union, rue du 23-Juin 37 à Courroux

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mars 2017.
2. Information sur la votation populaire du 21 mai 2017 portant sur le crédit de 4 millions de francs destiné à la réalisation du projet de la déchèterie régionale mise en œuvre par le SEOD.
3. Pour la zone innodel, prendre connaissance des modifications apportées aux :
  - plan d'aménagement local, au règlement communal sur les constructions zone d'activités B (zone AB) et périmètre de protection de la nature,
  - plan spécial « ZARD modifié » et à ses prescriptions et les adopter.
4. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte.
5. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement sur les élections communales de la Commune mixte.
6. Information sur la votation populaire du 21 mai 2017 portant sur le crédit de 1,3 million de francs destiné à l'assainissement des infrastructures et à la gestion des eaux usées et claires, système séparatif, du bas du village de Courcelon.
7. Divers

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet [www.courroux.ch](http://www.courroux.ch) et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au secrétariat communal.

Les règlements d'organisation et d'administration et des élections communales de la Commune mixte, figurant sous chiffres 4 et 5 ci-dessus, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 8 mai 2017, soit du 18 avril au 7 mai et du 9 au 28 mai 2017, où ils peuvent être consultés.